



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



2^E ÉDITION

TROPHÉES j'agis pour la forêt



CONCOURS POUR
LES 13 - 25 ANS



Plusieurs lots à gagner !
+ d'infos



CANDIDATEZ JUSQU'AU
1^{ER} FÉVRIER 2024

An aerial photograph of a lush green forest. A large, dark blue lake is situated in the middle of the forest. On the left side of the lake, a small white house with a grey roof is visible, partially obscured by trees. The forest extends to the bottom and right sides of the frame. The top right corner of the image is cut off by a white, torn-paper-like border.

2^E ÉDITION

TROPHÉES

J'agis
pour la
forêt

Lettre d'ouverture

Maisons-Alfort le 29 juin 2023,

Face à l'urgence climatique, l'Office national des forêts ambitionne plus que jamais de sensibiliser les jeunes générations aux problématiques liées à la forêt et à la gestion forestière. L'objectif est de renforcer leurs connaissances sur ces thématiques afin qu'ils deviennent une génération concernée par l'avenir des forêts, mieux informée et « porte-parole » auprès de leurs communautés.

En 2022, l'Office national des forêts a lancé les premiers **Trophées #jagispourlaforêt**.

Ces trophées ont pour objectif de valoriser et de récompenser les actions en faveur de la protection de la forêt. Ils mettent en valeur les initiatives individuelles ou collaboratives des jeunes de 13 à 25 ans, à l'échelle nationale.

Ces trophées invitent les jeunes générations à réfléchir et à agir à leur niveau en faveur de la forêt en soutenant des idées écologiques et innovantes.

Du **1^{er} juillet 2023 au 1^{er} février 2024** inclus, engagez-vous pour la forêt en déposant votre dossier de candidature.



Office National des Forêts

Calendrier

**1^{er} juillet
2023**

Ouverture
des inscriptions



**1^{er} février
2024**

Date limite de dépôt
des candidatures



**mars
2024**

Sélection des lauréats
par le jury

21 mars 2024

Remise des Prix organisée
lors de la soirée de lancement
de la Journée internationale
des forêts.

Qui peut

participer ?

- Avoir entre 13 et 25 ans inclus (à la date de dépôt du dossier de candidature).
- Pour les personnes mineures, avoir l'autorisation préalable de la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale pour participer.
- Résider en France (métropolitaine et outre-mer).

Comment

participer ?

- Compléter la fiche d'inscription.
- Choisir la catégorie dans laquelle présenter son dossier de candidature.
- Compléter la fiche de description du projet.
- Réaliser une vidéo de présentation du projet (**facultatif**).

Les catégories

- **Catégorie 1 : Je préserve la forêt et la biodiversité.**

Exemples d'actions de terrain : plantations encadrées, ramassage de déchets en forêt, mise en valeur de la flore, récolte de graines, projet de préservation d'une espèce animale forestière, protection des sols...

- **Catégorie 2 : Je mobilise par tous les moyens !**

Exemples d'actions de sensibilisation : engagement sur les réseaux sociaux, discours de prévention, réalisation de podcasts, de vidéos, écriture de plaidoyers, de nouvelles, de chansons ou de poèmes, prise de parole lors d'une manifestation pour l'environnement, réalisation de bandes dessinées, de dessins, d'illustrations...

- **Catégorie 3 : J'explore le bois sous toutes ses formes.**

Avis aux inventeurs, concepteurs ! Faites la preuve qu'avec le bois rien ne se perd et tout se transforme. Exemples de réalisations : fabrication d'objets du quotidien, projets artistiques ou architecturaux avec le matériau bois, utilisation du bois comme énergie...

Critères de sélection

des dossiers

Chaque candidature sera étudiée par le jury des **Trophées #jagispourlaforêt**.

Les actions devront avoir été réalisées entre mars 2023 et février 2024.

Pour l'ensemble des projets, le jury s'attachera à juger :

- La pertinence
- L'impact environnemental (les résultats)
- L'impact sur la société
- La pérennité et la duplicabilité du projet
- La créativité et/ou l'innovation apportée

Le jury attribuera les Prix par catégories. Il pourra être amené à reclasser un dossier dans une catégorie différente s'il estime que le dossier est mieux mis en valeur dans une autre catégorie.

Dépôt des dossiers de candidature

Merci d'envoyer vos dossiers de candidature complets au plus tard
le 1^{er} février 2024 inclus.

Le dossier de candidature complet devra contenir :

1

La fiche d'inscription
complétée et signée

2

La fiche de présentation
du projet complétée, accompagnée
de quelques photos illustrant
la réalisation

3

Facultatif : **une vidéo de présentation** de la réalisation /
de l'action (la vidéo devra durer 2 minutes maximum et être envoyée au
format .mp4 ou .mov sur clé USB ou via un lien internet (url YouTube ou
Vimeo par exemple). **Aucun lien de téléchargement ne sera accepté.**



Envoi par email,
à l'adresse suivante :
trophees@onf.fr



Ou par courrier
(mention obligatoire
sur chaque envoi postal) :

Office national des forêts
Direction de la communication
Trophées
2 bis avenue du Général Leclerc
CS 30042
94704 Maisons-Alfort Cedex



Retrouvez le règlement
des **Trophées**
#jagispourlaforêt
en cliquant ici

Ou sur le site internet
www.onf.fr et les
réseaux sociaux :



Les dotations

et la visibilité

**Chaque lauréat recevra un cadeau écoresponsable
d'une valeur de 1 000 €.**

Par ailleurs, les lauréats et leurs actions seront mis
à l'honneur sur onf.fr et nos réseaux sociaux
(plus de 230 000 abonnés).



Fiche d'inscription

À remplir par la personne qui dépose le dossier de candidature.

Nom / prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

E-mail :

Code postal et ville de résidence :

Autres éléments que vous souhaiteriez nous communiquer :

Chaîne YouTube :

Compte Instagram :

Compte Tiktok :

Autre :

Chaîne Twitch :

Je reconnais avoir lu et accepté le règlement des **Trophées #jagispourlaforêt** organisés par l'Office national des forêts.

Signature :

Signature du tuteur légal

(pour toutes les personnes mineures) :

Nous vous remercions pour votre participation et vous donnons rendez-vous le 21 mars pour l'annonce des résultats !

Merci de transmettre votre dossier complet le 1^{er} février au plus tard avec :

- Cette fiche d'inscription complétée et signée
- La fiche de présentation du projet
- Des photos du projet et une vidéo de présentation (vidéo facultative)

Fiche de

présentation

Je candidate dans la catégorie suivante
(cocher la case correspondante) :

Catégorie 1 :

Je préserve la forêt et la biodiversité.

Catégorie 2 :

Je mobilise par tous les moyens !

Catégorie 3 :

J'explore le bois sous toutes ses formes.

Présente-toi en quelques mots :

Décris précisément ta réalisation/ton action :

Pourquoi cette action est-elle importante pour toi ?

Quel serait le meilleur argument selon toi pour convaincre le jury de récompenser ton action ?

Autres précisions à ajouter ?

Comment as-tu découvert les Trophées #jagispourlaforet ?

Sur les réseaux sociaux

Sur onf.fr

Dans la presse ou à la radio; si oui, merci de préciser :

Par l'un de tes professeurs

Par des amis / de la famille

Autre, merci de préciser :

→ N'oublie pas de joindre **des photos** à ton dossier de candidature pour illustrer ta réalisation.

→ Si tu souhaites également envoyer une **vidéo de présentation** de ta réalisation, de ton action, n'hésite pas à reprendre ces questions et à y répondre en te filmant ! Tu pourras également ajouter tout élément qui viendra enrichir ta candidature.

→ La vidéo devra durer 2 minutes maximum et être envoyée au format .mp4 ou .mov sur une clé USB ou via un lien internet (url YouTube ou Vimeo), **aucun lien de téléchargement ne sera accepté.**



**AUTORISATION DE CAPTATION ET D'UTILISATION DE L'IMAGE, DU NOM ET DE LA VOIX
D'UNE PERSONNE MINEURE**

Le présent formulaire est destiné à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, et/ou l'exploitation et l'utilisation de l'image (photographie, vidéo, voix) et du nom d'une personne mineure par l'Office National des Forêts, ci-dessous désigné ONF, quel que soit le procédé envisagé et dans le cadre du projet défini ci-dessous.

1 – Désignation du projet et finalités envisagées

Les photographies, vidéos, enregistrements et captations seront réalisés et/ou exploités et utilisés dans le cadre de l'organisation des trophées #jagispourlaforêt de l'Office national des forêts. Ces éléments seront utilisés dans le but de la sélection des dossiers de candidature par le jury. Les candidats lauréats verront leur vidéo et/ou photo diffusées comme prévu dans le règlement du concours.

2 – Consentement de la personne mineure

Je soussigné(e).....

Demeurant

Autorise l'Office National des Forêts, ci-dessous désigné ONF, dont le siège social est situé au 2 bis avenue du Général Leclerc - 94704 Maisons-Alfort (N° Siret 66204311604119), à réaliser et/ou à exploiter des photographies, des enregistrements audio et captations vidéo de ma personne dans les modalités décrites ci-dessous.

3 – Autorisation parentale

Je soussigné(e).....

Demeurant

Et

Je soussigné(e).....

Demeurant

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de

- Reconnais (reconnaissons) être pleinement investi(s) des droits civils à son égard ;
- Reconnais (reconnaissons) expressément que le mineur représenté n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix et/ou de son nom ;
- Autorise (autorisons) la captation et/ou l'exploitation et l'utilisation de l'image, de la voix et du nom du mineur qui en sera faite par l'ONF.

4 – Etendue des droits concédés

Cette autorisation est accordée à titre gratuit.

Cette autorisation concerne le droit de capter, d'enregistrer et/ou d'exploiter l'image et/ou la voix et/ou le nom, et notamment de la reproduire, la représenter, la communiquer, la publier et l'adapter, la recadrer et la modifier, en tout ou partie, en tout format, par tout procédé technique et par tout moyen, papier ou électronique, connus ou inconnus à ce jour, sur tout support de diffusion et de communication photographique, vidéographique, phonographique, audiovisuel ou électronique et notamment par le biais du réseau Internet et Intranet, des réseaux de téléphonie mobile, des réseaux hertziens, câblés ou satellitaires ainsi que sur supports mobiles personnels de type télévision mobile, plateformes de streaming, plateformes digitales et services par contournement, réseaux sociaux et autres, sans limitation du nombre d'exemplaires.

L'ONF s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image et/ou de la voix et/ou le nom de la personne mineure ne porte pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation.

L'ONF conserve les droits qu'il pourrait détenir en qualité d'auteur, de producteur ou de bénéficiaire de(s) œuvre(s) en lien avec cette autorisation et exerce l'intégralité des droits d'exploitation afférents. Ces œuvres, productions et supports demeureront sa propriété exclusive.

L'ONF s'interdit de céder cette autorisation à des tiers.

Cette autorisation est consentie pour le monde entier et pour une durée de trois (3) années à compter de la date de réception du dossier de candidature.

4 – Protection des données à caractère personnel

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'ONF afin de répondre aux besoins du projet désigné à la présente autorisation et pour lequel la personne mineure et le(s) représentant(s) légal(aux) consentent expressément.

Ces données ne sont pas conservées au-delà de trois (3) années conformément à la présente autorisation.

Les données à caractère personnel sont destinées au personnel habilité de l'ONF et à ses éventuels sous-traitants pour l'organisation et la mise en œuvre du projet désigné à la présente autorisation.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et le Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679, la personne mineure et le(s) représentant(s) légal(aux) disposent d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition, d'un droit d'effacement et d'un droit à la limitation du traitement des données les concernant.

Pour exercer leurs droits ou pour toute question relative au traitement de leurs données, la personne mineure et le(s) représentant(s) légal(aux) peuvent contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@onf.fr
En toute hypothèse, ils disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à, le.....

Signature du mineur

Signature du ou des représentant(s) légal(aux)



Office National des Forêts

Direction de la communication
2 bis, avenue du Général-Leclerc • CS 30042
94704 Maisons-Alfort Cedex



onf.fr

